



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/01/2007

D - 20070054

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 janvier Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; M. Alexis BANAYAN ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; Mme Laurence DESSERTINE ; M. Jean MERCHERZ ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUYEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER ;

Excusés :

Mme Martine MOULIN-BOUDARD ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain PETIT ; M. Guillaume HÉNIN ;

***Pièces détachées et prestations de réparations pour véhicules
et engins. Signature des marchés. Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la réparation des véhicules et engins gérés par le Parc Automobile, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par ce service.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Acquisition de peinture, de solvants, colles, accessoires, matériels d'application de peinture pour véhicules, automobiles, engins, estimé à un montant annuel minimum de 25 000 € TTC et maximum de 100 000 € TTC.

Faute de réponse, ce lot sera relancé en marché négocié.

Lot 2 : Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour engins de propreté de marque MATHIEU ou équivalent, société MATHIEU YNO, pour un montant annuel minimum de 50 000 € TTC et maximum de 200 000 € TTC

Lot 3 : Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour engins de propreté de marque SEMAT ou équivalent, société SEMAT, pour un montant annuel minimum de 4 000 € TTC et maximum de 16 000 € TTC

Lot 4 : Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour engins de propreté de marque EUROVOIRIE ou équivalent, société EUROVOIRIE, pour un montant annuel minimum de 4 000 € TTC et maximum de 16 000 € TTC avec une remise de 3 % sur catalogue.

Lot 5 : Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour engins de propreté et adaptation pour matériels de propreté de marque KRAMER ou équivalent, estimé à un montant annuel minimum de 12 000 € TTC et maximum de 48 000 € TTC

Faute de réponse, ce lot sera relancé en marché négocié.

Lot 6 : Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour matériels de propreté de marque SCARAB ou équivalent, société SCARAB, pour un montant annuel minimum de 10 000 € TTC et maximum de 40 000 € TTC

Lot 7 : Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour véhicules utilitaires légers de marque MULTICAR ou équivalent, estimé à un montant annuel minimum de 7 000 € TTC et maximum de 28 000 € TTC

Faute de réponse, ce lot sera relancé en marché négocié.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductibles deux fois, selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (administration générale de la collectivité), article 60639.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 janvier 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire

